

Bilan de législature 2011 - 2016 : Synthèse

La Ville de Gland vit un dynamisme économique, culturel et social constant depuis plus de quarante ans. Le risque, pour les autorités, consisterait d'une part en une dispersion des moyens tous azimuts et, d'autre part, de se retrouver acculées à parer au plus pressé. Afin de garantir une gestion sereine, d'être proactive plutôt que réactive, la municipalité avait défini trois axes prioritaires d'actions :

1. Être d'abord au service des citoyennes et citoyens
2. Coordonner le développement et la qualité de vie
3. Une ville ouverte tournée vers la région.

ÊTRE D'ABORD AU SERVICE DE LA POPULATION

Administration générale - Ressources humaines

Objectif :

Adaptation des services communaux à une ville de 14'000 habitants. Certains services devraient s'étoffer, d'autres se créer, notamment dans les domaines de la vie sociale, de la culture et des sports.

Nous avons atteint le seuil des 13'000 habitants dans le courant du mois de février 2016. Cette évolution démographique implique le développement de nouveaux domaines de compétence et la complexité des tâches nécessite une remise à niveau progressive et justifiée de l'effectif du personnel communal.

Dans ce but, la municipalité a créé :

- deux nouveaux services celui de la culture et de la jeunesse,
- le poste de délégué à la communication,
- le poste de déléguée à l'énergie,
- le poste de chef de projet sports/santé

et complété les services communaux par l'engagement de huit nouveaux collaborateurs.

Ambition et gouvernance - Horizon 2016 - 2021

Les principes de gouvernance : ambition, vision, missions, valeurs et objectifs se traduisent par un ensemble de bonnes pratiques : organisation, rôles, communication, coopération, leadership, motivation et reconnaissance, tableaux de bord prospectifs et cockpit management.

Dans le cadre d'une vision de la prochaine législature, l'exécutif, en collaboration avec les chefs de services et les cadres, a entrepris une étude destinée à développer la communalité dans l'administration, de la municipalité aux collaborateurs.

Il s'agit de :

- Définir les conditions cadres.
- Planifier via l'élaboration d'un plan quinquennal des actions comprenant : l'organisation du service (tâches principales, création d'offices, etc.) les ressources (effectif, ETP), les rôles, les locaux, la localisation, le coût.

Cette démarche sera finalisée avant le terme de la présente législature.

Objectif :

Construction d'un nouveau bâtiment administratif. Cette réalisation est nécessaire pour abriter une administration aux besoins croissants. Elle a également été conçue pour répondre aux vœux formulés lors de l'étude d'image réalisée en 2010. Dans le même ordre d'idées, le bâtiment des infrastructures et locaux polyvalents sera bientôt mis à disposition de ses bénéficiaires.

Ce projet a été reporté pour des raisons financières. Les priorités initiales en matière d'investissement ont été modifiées. Dans l'immédiat, les services des bâtiments & urbanisme et des infrastructures & environnement ont été transférés à Montoly permettant d'effectuer des travaux de réaménagement de certains locaux du bâtiment administratif pour la bourse, les archives communales et les agents du service de la population.

Objectif :

Développement de la formation continue du personnel. Les besoins en formation sont régulièrement recensés, les mesures à prendre sont planifiées, réalisées et suivies.

Les besoins en formation sont régulièrement recensés. Les mesures à prendre sont planifiées, réalisées et suivies. Un montant annuel variant entre CHF 60'000.- et CHF 70'000.- est à disposition.

Objectif :

Être une entreprise formatrice. Développer le nombre de places d'apprentissage en fonction des possibilités.

La commune forme en moyenne six apprentis par année : trois apprentis de commerce, trois apprentis agents d'exploitation et un apprenti en information documentaire. Un stagiaire maturité professionnelle commerciale est formé au service des finances.

Ont obtenu durant cette législature leur CFC : 5 apprentis employés de commerce, 5 agents d'exploitation, 1 agent information documentaire.

Sécurité

Sécurité publique

Objectif :

Maintenir une police de proximité qui réponde aux besoins de la population. Adapter la structure policière en fonction des besoins en termes de police de proximité et de la nouvelle loi sur l'organisation policière vaudoise (LOPV).

Une étroite collaboration avec le personnel du poste de gendarmerie permet de disposer d'une police de proximité ceci malgré le nouveau concept de la police cantonale.

Objectif :

Poursuivre le concept de surveillance mutuelle des habitations en collaboration avec la gendarmerie.

Ce concept est en place à Gland depuis 1994. A ce jour, il compte 215 partenaires et 11 correspondants qui fonctionnent comme responsables de quartier. Malheureusement la population n'est que très peu intéressée par ce concept.

Objectif :

Renforcement de la stratégie visant à réduire le sentiment d'insécurité. Mettre en place des procédures rapides et efficaces portant l'accent sur la prévention (mesures proactives), sans pour autant occulter la répression. Parmi les mesures prévues, il faut noter l'intensification de la présence en rue des assistants de sécurité publique (ASP), personnel communal reconnaissable à son uniforme de couleur grise.

Gland se situe dans une zone relativement criminogène, le Bassin lémanique. Elle est proche des axes routiers et autoroutiers ce qui pourrait en faire une cible privilégiée. Malgré cette situation géographique propice, il est heureux de constater que le pourcentage de personnes victimes d'un délit se situe en dessous de la moyenne urbaine suisse.

En outre, le diagnostic local de sécurité réalisé en début de législature a permis de confirmer que le sentiment de sécurité des habitants est bon. Quatre personnes sur cinq interrogées dans cette enquête se disent satisfaites du travail de la police, celle-ci bénéficiant d'une très bonne image aux yeux de la population.

Néanmoins, nous poursuivons nos efforts dans ce domaine. Ainsi :

- les parrains et marraines Railfair sont maintenant au nombre de huit, pour les deux gares de Nyon et Gland ;
- le SIR est mandaté pour un contrôle nocturne dans les bâtiments communaux ;

- un règlement communal sur l'utilisation des caméras de surveillance est entré en vigueur en mars 2013. Cette vidéosurveillance n'est pas la seule réponse possible aux actes d'incivilité, mais elle peut contribuer à faire diminuer le sentiment d'insécurité, les actes d'incivilité tout en permettant d'augmenter l'identification des auteurs d'actes de vandalisme.

Sécurité routière et piétonne

Objectif :

Le diagnostic local de sécurité démontre que les nuisances liées à la circulation routière préoccupent les Glandaises et les Glandois au plus haut point. Un peu plus d'un habitant sur deux se dit interpellé par cette question.

La municipalité a clairement affiché sa volonté de renforcer la sécurité routière. Divers ouvrages ont été réalisés à savoir :

- la construction de nouveaux cheminements piétonniers (rte de Luins, allée du Communet, rte de Nyon) ;
- la construction d'un nouveau giratoire route Suisse - avenue du Mont Blanc ;
- la sécurisation de certaines traversées piétonnes (carrefour rte de Luins/ch. du Stand, rte Suisse/av. du Mt-Blanc,...) ;
- la réorganisation des transports publics avec de nouveaux horaires tant du TUG que des lignes régionales ;
- la création et l'étude de zones 20 km/h et de zones 30 km/h.

Est en cours :

- l'étude liée au réaménagement du Vieux-Bourg ;
- l'aménagement d'un nouveau passage inférieur piétons deux-roues légers à la gare CFF.

Les zones 20 km/h et 30 km/h

Ces zones ont notamment pour objectifs de rendre plus sûr le chemin des écoles et de manière plus générale d'accroître la sécurité des piétons et des cyclistes ; de valoriser les mobilités douces en encourageant le recours à la marche à pied et au vélo et de réduire des nuisances du trafic motorisé (bruit, pollution) permettant d'améliorer la qualité de vie des riverains.

Sont réalisées :

- la zone de rencontre 20 km/h de la gare ;
- la zone 30 km/h du nord de la ville, mise en place il y a quelques années, validée et homologuée par les services de l'Etat. Cette zone comprend un vaste périmètre allant

des voies CFF à l'autoroute dans un axe et de l'avenue du Mont-Blanc au chemin de la Vy-Creuse dans l'autre.

Est à l'étude :

- Zone 30 Sud. Le projet sera prochainement présenté aux différentes instances cantonales pour examen préalable avant d'être soumis à l'enquête publique. Cette zone est comprise à l'intérieur du périmètre comprenant la Vy-Creuse, route Suisse, l'avenue du Mont-Blanc et les voies CFF.

Accueil de l'enfance et parascolaire

Objectif :

Poursuivre la politique mise en place en vertu de la loi sur l'accueil de jour des enfants (LAJE). Il s'agit prioritairement de mettre en adéquation l'offre et la demande. Les attentes sont nombreuses.

Gland est affiliée au réseau d'accueil des Toblerones qui regroupe 16 communes. À elle seule, la Commune de Gland totalise 8 structures d'accueil préscolaires et 4 structures d'accueil parascolaires.

Objectif :

Réseau d'accueil des Toblerones : développement de futures structures pour le préscolaire (nursérie et garderie) au fur et à mesure de la création de nouveaux plans de quartier.

Le développement annoncé de futures structures pour le préscolaire (nursérie et garderie) a abouti aux concrétisations suivantes :

- un prêt a été octroyé à l'institution Le Colibri en vue de l'aménagement d'une crèche-garderie de 44 places dans le quartier d'Eikenott dont l'ouverture est effective ;
- l'octroi d'un droit distinct et permanent de superficie en faveur de la Coopérative d'utilité publique Cité Derrière à constituer sur la parcelle communale no 614 au lieu-dit « Chemin de la Chavanne » pour la construction d'un bâtiment locatif pluri-générationnel doté d'une crèche garderie de 29 places qui est également gérée par Le Colibri.

Objectifs :

Construction de nouvelles Unités d'Accueil Pour Ecoliers (UAPE), développement de la Pause Déj, et diversification des activités parascolaires. Une nouvelle unité devrait voir le jour à Mauverney (72 places), suivie des Perrerets en 2013.

Afin de mettre en adéquation l'offre et la demande :

- un bâtiment proposant (72 places) à l'Unité d'accueil pour écoliers (UAPE) et (72 places) à la structure "Pause-Déj" a été construit sur le site du collège de Mauverney ;
- un bâtiment parascolaire et scolaire comprenant 4 classes et proposant (96 places) à l'Unité d'accueil pour écoliers (UAPE) et (72 places) à la structure "Pause-Déj" a été construit sur le site du centre scolaire Les Perrerets.

Objectif :

Direction des établissements primaire et secondaire : *maintien d'une collaboration efficace et proactive.*

L'entente et la collaboration entre les directions respectives et les autorités politiques sont excellentes. Des rencontres régulières sont organisées.

La réorganisation des établissements scolaires de Gland en lien avec l'harmonisation cantonale (HarmoS) est terminée. Afin de respecter la nouvelle répartition des degrés d'enseignement, des travaux, pour un coût de CHF 680'000.- ont été entrepris dans les bâtiments scolaires de Grand Champ, des Perrerets, des Tuillières et de Mauverney.

La jeunesse

Cet objectif ne faisait pas partie du programme de législature

Répondre aux besoins des adolescents et jeunes adultes

Créé en septembre 2014, le service de la jeunesse impulse et soutient différents projets et prestations visant l'insertion sociale de la jeunesse sous toutes ses formes (insertion scolaire, socioprofessionnelle, socioculturelle, accueil parascolaire, accompagnement vers la socialisation, la citoyenneté, l'intégration, la prévention de l'exclusion...).

Le Service de la Jeunesse assume la gestion et/ou coordination des dispositifs suivants :

- Le Réseau Jeunesse
- Le Travail Social en Milieu Scolaire (Conseillère Ecole-Famille, Surveillant Scolaire)
- Le Travail Social de Proximité
- Le Centre de Rencontres et de Loisirs
- Les Soirées Sport'Ouvertes
- La Pépinière
- Le Relax Corner
- La Pause Déj'
- Les Devoirs Surveillés
- La Bibliothèque Scolaire et Communale
- Le Centre Aéré
- L'Accueil Collectif Préscolaire et Parascolaire (La Ruche, le Colibri, RAT)

Pôle Jeunesse - Insertion Sociale

Réseau Jeunesse

Le Réseau Jeunesse de Gland est une cellule de coordination interdisciplinaire regroupant les professionnels des différentes institutions et associations intervenant auprès des adolescents et jeunes adultes de la commune. Par le biais de rencontres régulières, cette instance a pour objectif de répondre de manière efficace aux besoins des jeunes par :

- l'identification des besoins repérés par les professionnels de terrain (tendances émergentes...),
- la réflexion et l'analyse collectives pluriprofessionnelles autour des éventuelles problématiques soulevées,
- la proposition d'actions et projets permettant de répondre aux besoins des jeunes de manière adaptée et concertée,
- la coordination et mise en place concrète de ces différentes actions et projets,
- l'évaluation des actions et projets menés (atteinte des objectifs, ajustements nécessaires, actions futures à prévoir pour assurer la continuité des projets...).

Ces cinq dernières années, le réseau a contribué au développement de nombreux projets jeunesse à Gland, par exemple :

- L'organisation du forum avec les jeunes qui a débouché sur la création du nouveau skatepark,
- le logo jeunesse, puis le logo littering
- le projet graffiti au skatepark,
- le journal des jeunes (page écrite par les jeunes dans le Gland Cité),
- le Conseil du skatepark,
- la fête annuelle du skatepark,
- l'ouverture de la salle de gym en soirée (Soirées Sport'Ouvertes)...

Le Parlement des Jeunes

Le Parlement des Jeunes créé en février 2016 découle des nombreux projets participatifs (partenariat entre commune et groupes de jeunes) impulsé par le réseau jeunesse et coordonné par les TSP (Conseil du Skatepark, Soirées Sport'Ouvertes, Skatepark en Fête, médiation entre jeunes et gendarmerie etc.) durant ces cinq dernières années.

Le Parlement a pour buts :

- D'organiser ou soutenir de lui-même des projets et événements pouvant intéresser les jeunes et/ou plus largement la population.
- D'offrir aux jeunes une possibilité de débattre sur les questions qui les concernent
- De faire part de leurs aspirations aux autorités communales, mais également de prendre position sur quelques demandes ou projets sur requête de ces mêmes autorités. Dans ce sens il est constitué sous la forme d'une commission consultative.
- De favoriser le développement socio-culturel de la jeunesse glandoise.

Les Soirées Sport'Ouvertes

Les Soirées Sport'Ouvertes sont avant tout un espace de rencontre et de socialisation favorisant, par la pratique du sport en salle, l'insertion sociale des jeunes glandois sur leur territoire de vie.

Ce projet de cohésion sociale a été porté par le réseau jeunesse et par un groupe de jeunes en 2013, relayé par le Travailleur Social de Proximité, puis mis en place par la commune dès 2014.

Un éducateur sportif recruté par la commune ouvre la salle de Mauverney A aux jeunes de 12 à 25 ans les samedis soirs de 18h à 21h de décembre à février inclus, puis les vendredis soirs de 18h à 21h de mars à juin et de septembre à novembre inclus.

Le sport y est utilisé comme support à la responsabilisation, l'épanouissement personnel, la valorisation de l'estime de soi, au défoulement, à l'extériorisation positive et non-violente des émotions et énergies, à l'expression verbale et non-verbale, à la citoyenneté, la socialisation, l'intégration...

Le respect et les capacités de responsabilisation sont favorisés par un encadrement souple laissant la possibilité aux jeunes de proposer des règles et d'apprendre ainsi à s'autogérer en collectivité dans une dynamique participative.

Activ'Action

Activ'Action est un dispositif d'insertion professionnelle de proximité proposant des accompagnements individualisés adaptables aux besoins spécifiques de chaque jeune de 15 à 20 ans en rupture scolaire et/ou professionnelle. Ce projet communal est mis en place en partenariat avec l'association Pro-Jet depuis mars 2016.

La Pépinière

Ce lieu se destine à soutenir, accueillir et accompagner des projets participatifs, qu'ils soient socio-culturels ou artistiques. Depuis novembre 2015, il s'adresse tout particulièrement aux jeunes et/ou aux artistes (confirmés ou en devenir), ayant besoin d'un espace provisoire, permettant la réalisation de leur projet et/ou de leur création.

Son originalité réside dans l'implication de la population, selon la volonté des initiateurs, le service de la jeunesse et le service de la culture de la Ville de Gland. La Pépinière a pour vocation d'offrir aux jeunes et aux artistes un espace de vie, de socialisation, et de rencontre interculturel et intergénérationnel.

Relations publiques et communication

Mise en place d'une véritable stratégie de communication. Cela consiste principalement en une analyse de situation, la fixation d'objectifs et la définition des publics-cibles. L'un des buts principaux est de produire les outils de communication pertinents.

Cette stratégie est entrée en vigueur au premier semestre 2014. L'identité visuelle de la ville a été revue, elle concerne tous les documents émanant des autorités et de l'administration communale tels que : papeterie, cartes de visites, véhicules, piliers publics, pages communales de Gland-Cité, flyers, etc.

Un journal interne est édité 4 fois par année.

Une page Facebook est désormais consultable. Elle permet, par exemple, d'annoncer les événements et les activités organisés par la ville.

Objectif :

Développement du site internet. Le site de la commune a fait l'objet d'une étude approfondie, il est notamment prévu la mise à disposition d'un « guichet virtuel » performant.

Un tout nouveau site internet a vu le jour début 2014. Il est le cœur de la politique de communication de la ville. Etant prioritairement à disposition de la population, il se veut le plus exhaustif possible. Il se partage en 3 volets : Vivre à Gland, Découvrir Gland, Gland Officiel avec en sus un guichet virtuel proposant notamment une billetterie liée aux spectacles, manifestations organisés dans divers sites de la ville.

Objectif :

Développement des relations avec les médias. Augmentation de la visibilité de la commune dans les médias, tant pour l'administration et les services que pour les informations générales liées aux activités de la population.

L'augmentation de la visibilité de la commune dans les médias est également un élément stratégique important. Outre les conférences de presse ou les communiqués de presse ponctuels, une conférence de presse est organisée le lundi précédant les séances du conseil communal.

Objectifs :

Action particulière : développer la visibilité des activités culturelles, sociales et sportives. Demeurer un interlocuteur privilégié de l'ensemble des sociétés locales.

Une page spécifique pour chaque société locale est proposée sur le site internet. Des liens permettent d'accéder ainsi aux sites personnels des sociétés locales. Dans la mesure du possible, leurs activités sont annoncées dans l'agenda du site et sur la page facebook de la ville.

COORDONNER LE DEVELOPPEMENT ET LA QUALITE DE VIE

Urbanisme & Infrastructures

Objectif :

Valorisation des bâtiments et des espaces publics. La modernisation du mobilier urbain ainsi que l'aménagement de nouveaux espaces publics font l'objet des priorités de la municipalité. Ce sont des mesures essentielles en termes de qualité de vie, d'autant plus nécessaires que la croissance de la ville est soutenue. Les principaux enseignements de l'étude « objectif logements » permettront d'élaborer une cartographie de réalisation de logements avec la volonté de développer une véritable mixité sociale.

La centralité est au cœur du débat et des réflexions apparues lors de l'étude d'image réalisée en 2010. Il s'agit, aujourd'hui, d'en définir la forme la plus adéquate pour le développement urbanistique de la Ville de Gland, sachant que l'absence de centre historique pourrait amener à envisager des formes moins traditionnelles.

Nous appliquons cet objectif lorsque l'occasion se présente, dans le traitement des espaces publics comme par exemple au niveau du quartier "Eikenott", la place publique ainsi que le parc ont été aménagés selon les directives communales données aux constructeurs. Dans le quartier de la Combaz, une grande place sera réservée à la mobilité douce à disposition de l'ensemble de la population. Place qui liera le nouveau quartier au reste du paysage urbain glandois.

Dans le cadre de l'étude du passage inférieur, une attention toute particulière est donnée à la sortie de la rampe sur le Sud afin d'aménager une place liant entre le Nord et le Sud : place du marché, possibilité d'organiser des manifestations soit au Nord, soit sur ce nouvel espace public au Sud. En sus, dans cette nouvelle pièce urbaine, la notion de parc public sera largement mise en avant, par l'utilisation des parois anti-bruit qui délimiteront des espaces verts de qualité, ornés de mobilier urbain intéressant.

L'étude du réaménagement de la plage de la Falaise sera également là pour mettre en évidence un mobilier urbain choisi et un espace public de qualité, en plus dans un décor absolument idyllique.

Objectifs :

La réalisation de logements & mise en place d'une Aide Individuelle au Logement (AIL)

La commune a participé à la construction d'une centaine de logements par l'intermédiaire de l'octroi de droits de superficie en faveur de coopératives d'utilité publique ou d'investisseurs. Il s'agit des réalisations suivantes :

Parcelle communale no 614 sis au lieu-dit « chemin de la Chavanne » - construction d'un bâtiment locatif plurigénérationnel

- 1 studio
- 13 logements de 2 pièces
- 3 logements de 3 pièces
- 2 logements de 4 pièces

Les appartements de deux pièces et de trois pièces sont de type « appartement protégé ».

Parcelle communale no 4233 (plan de quartier Communet-Borgeaud) pour la construction d'un bâtiment d'habitations collectives (B2.4)

- 11 logements protégés de 2,5 pièces
- 5 logements protégés de 3,5 pièces
- 11 logements libres de 3,5 pièces
- 6 logements libres de 4,5 pièces

Il s'agit d'une part de 16 logements protégés et d'autre part de 17 appartements pour la classe moyenne qui n'entre pas dans les critères du logement subventionné.

Parcelle communale no 4240 (plan de quartier Communet - Borgeaud pour la construction d'un bâtiment d'habitations collectives à loyers modérés (A2))

- 4 logements à loyers modérés de 1,5 pièce
- 18 logements à loyers modérés de 2,5 pièces
- 16 logements à loyers modérés de 3,5 pièces
- 12 logements à loyers modérés de 4,5 pièces

Mise en place d'une Aide Individuelle au Logement (AIL)

Cette aide a pour but de fournir un soutien financier direct aux familles qui disposent de moyens suffisants pour subvenir à leurs besoins, mais qui doivent supporter une charge locative trop importante par rapport à leurs revenus.

Cette mesure permet d'accorder une aide financière directe aux ménages avec enfants, dont le revenu modeste ne permet pas de financer un logement adéquat, et qui ne bénéficient pas des prestations sociales (revenu d'insertion ou prestations complémentaires de l'AVS/AI).

A ce jour, 41 familles bénéficient de cette aide communale.

Objectif :

Renforcement de l'urbanisation. Développement du schéma directeur Gland-Vich et aménagement du quartier gare-sud. Révision du plan directeur communal.

L'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur l'aménagement du territoire en 2014 (LAT) a questionné à l'échelle nationale l'urbanisation du territoire. Le peuple s'étant manifesté dans le sens d'un arrêt du mitage du territoire, le développement doit se réaliser vers l'intérieur (densification).

En lien avec la nouvelle LAT, la quatrième adaptation du plan directeur cantonal a été présentée en début d'année 2016 et a été soumise en consultation publique. Les nouvelles contraintes imposées par cette révision devront être prises en compte dans la révision du plan directeur communal et le plan général d'affectation (plan des zones) actuellement en cours. Elle pose également de nouvelles contraintes et questions sur le développement des centralités dans le cadre du Grand-Genève, dont Gland fait partie.

Concernant le schéma directeur Gland-Vich, la relocalisation partielle de la Ballastière arrive à son terme. Cette première étape du déplacement de l'entier des activités à la Ballastière consiste à l'implantation de Cermix, Sadec, Sotridec et la commune (future déchèterie) sur la parcelle 436 située au lieu-dit "En Vertelin". Des réflexions à l'échelle du périmètre Gland-Nyon sont également à l'étude afin entre autres d'approfondir les effets croisés des différents projets d'infrastructures de transports, de planification ou de réalisation en cours dans le périmètre.

Le quartier gare sud, actuellement à l'étude, est en lien direct avec les travaux relatifs au nouveau passage inférieur dédié à la mobilité douce. Une étude-test sur le quartier a été réalisée en 2013. Par cette étude, les orientations générales sur le projet ont pu être définies et l'élaboration du plan de quartier lancée. Le réaménagement de la gare et le nouveau passage inférieur font ainsi partie intégrante du plan de quartier.

Objectif :

Réaménagement du Vieux-Bourg

Le projet de réaménagement du Vieux-Bourg est connu. Il englobe la Grand Rue, la rue du Borgeaud et la rue du Jura. Il a été déposé à l'examen préalable auprès de la direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) en 2015. Cette procédure est conclue par un préavis positif du projet.

Au mois de janvier 2016, l'ensemble du projet a été présenté aux riverains et aux propriétaires concernés. Actuellement, l'étude est en phase de négociations avec les propriétaires et débouchera sur une mise à l'enquête.

Celui-ci fera l'objet d'une prochaine demande de crédit auprès du conseil communal.

Objectif :

Développement de nouveaux éco-quartiers. *Renouveler l'expérience « Eikenøtt » afin de répondre à l'accueil d'une population croissante tout en respectant les règles et exigences de la durabilité. A ce chapitre, il convient de signaler le PPA La Combaz. La construction de nouveaux quartiers est liée à la volonté affichée de maintenir l'excellent équilibre actuel entre disponibilité de logements et places de travail.*

Dans le sens du développement vers l'intérieur, le plan partiel d'affectation "La Combaz", situé à moins de 500 m au nord-ouest de la gare CFF, le long de la rue de la Combe a été présenté à la population et soumis à l'enquête publique en fin d'année 2015. Celle-ci a suscité 5 oppositions. Le préavis municipal sera présenté au conseil communal au début de la nouvelle législature.

Le quartier, d'une superficie de 48'147 m², prévoit d'accueillir 850 habitants et la création d'environ 570 emplois. Il prévoit également le réaménagement de la rue de la Combe en y favorisant la mobilité douce.

Quant au quartier d'Eikenott (Commune-Borgeaud) la construction des immeubles est terminée depuis 2014. A ce jour, nous recensons 1092 habitants.

La relocalisation partielle de la Ballastière arrive à son terme. Cette relocalisation fait partie de la première étape du déplacement de l'entier des activités de la Ballastière. Pour rappel, cette relocalisation se fait sur la parcelle 436 située au lieu-dit "En Vertelin" avec l'implantation de Cermix, Sadec, Sotridec et la commune.

En lien direct avec le secteur de la gare, une étude-test sur le quartier gare sud a été mise en place en 2013. Par cette étude, les orientations générales sur le projet ont pu être définies et l'élaboration d'un plan de quartier a été lancée.

Objectifs :

La réfection de l'enveloppe et la construction d'un abri couvert dans la cour de l'école des Perrerets.

La première étape des travaux a débuté en 2014. Le chantier s'est achevé à l'automne 2015.

Pour mémoire, cette importante rénovation qui a consisté à :

- l'assainissement énergétique de l'enveloppe pour les façades et les toitures (blocs A et C) ;
- la rénovation de 8 salles de classes (bloc A) ;
- la création de 2 nouvelles classes, d'une salle de conférence et d'un bureau des doyennes (bloc C) ;
- la rénovation d'une salle de musique (bloc C) ;
- la réalisation d'un ascenseur (bloc A) ;
- la rénovation de la salle des sociétés (sous-sol du bloc B) ;
- la modernisation des équipements techniques (blocs A et C).

est terminée.

Pour la 2ème et dernière étape du projet, la municipalité a présenté un préavis sollicitant l'octroi d'un crédit d'étude pour :

- la 2ème étape de la rénovation de l'enveloppe des bâtiments et des installations techniques du centre scolaire des Perrerets (blocs D et E) ;
- la construction d'une salle de gymnastique ;
- la construction de salles de classe sur le bloc E ;
- la construction d'un préau couvert ;
- la réalisation d'une place de jeux ;
- la rénovation de la cour d'école ;
- le rafraîchissement des garages à vélos ;
- le raccordement de l'ensemble du centre scolaire au CAD (Chauffage à Distance) du quartier d'Eikenøtt.

Ce préavis a été accepté par le conseil communal en février 2016.

Objectif :

Réalisation d'un passage à mobilité douce, sous les voies CFF : en relation avec l'aménagement du quartier gare-sud.

Le passage sous voies actuel pour les piétons et deux-roues légers date de 1967. Il ne permet plus aujourd'hui de répondre aux exigences des usagers. Le faible gabarit du passage inférieur actuel, la cohabitation entre les piétons et les cyclistes, les usagers CFF ou ceux en transit, amènent des conflits d'utilisation de cet espace. Il faut ajouter à cela une fréquence des voyageurs en constante augmentation. En effet, les chiffres prévisionnels estiment que la fréquentation atteindra les 9'000 voyageurs par jour à l'horizon 2030 (aujourd'hui environ 5'000 voyageurs par jour).

La réalisation d'un nouveau passage inférieur (PI) sous les voies a été validée par le conseil communal. Les travaux ont débuté en février 2016. Le coût de cette réalisation à charge de la commune et de la région est devisé CHF 7'300'000.-.

Les travaux ont débuté en septembre 2015 par les travaux préparatoires de déviation des réseaux.

Objectif :

Un nouveau pont sur l'autoroute

En lien avec le quartier d'Eikenott, le nouveau pont sur l'autoroute desservant la route de Luins est en fonction depuis l'automne 2014.

Objectif :

Amélioration de la jonction autoroutière de Gland

Entre 2007 et 2012 que ce soit pour l'heure de pointe du matin ou du soir, le trafic au droit de la jonction autoroutière de Gland a augmenté de manière très importante selon les heures et les bretelles concernées.

Considérant la situation de saturation de l'ensemble du système (et quelle que soit l'heure de pointe considérée), tout particulièrement pour le giratoire de la Bichette, la jonction autoroutière de Gland doit être assainie, idéalement avec des mesures déjà à court terme.

Une étude est en cours en collaboration avec le Conseil régional & le service cantonal de la mobilité.

Objectif :

Introduction d'un nouveau réseau de transports en commun. Celui-ci complète l'offre régionale.

Une étude sur le tracé et les horaires du TUG a été réalisée, ce qui a abouti à un nouvel itinéraire et horaire, ceci dès l'horaire 2012.

Objectifs :

Garantie d'approvisionnement en eau. Recherche de nouvelles sources, diversification des ressources, ou encore mesures d'économies, comme exigées par le label « Cité de l'Energie ». A cette fin, divers bâtiments communaux seront mis en conformité, notamment en termes d'isolation.

Deux secteurs font actuellement l'objet de recherches : le Bois de Chêne et le périmètre de la Promenthouse.

Objectifs :

Dans le cadre du label « Cité de l'énergie » : mise en œuvre de diverses actions en vue d'améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments communaux ; nouvelle palette de subventions pour l'achat de scooters électriques et de vélos classiques ou électriques etc.; subventionnement à 50% de l'analyse énergétique de l'habitat privé ; encouragement financier pour la pose de capteurs solaires, photovoltaïques ou thermiques ; promotion du covoiturage auprès des entreprises de la ville ; mise à disposition de conseils en matière énergétique pour les privés lors de rénovations ou de nouvelles constructions. Les nouveaux projets de la ville respectent les «standards bâtiments 2011» (par exemple : Minergie, Minergie-Eco...).

La Ville de Gland a obtenu le label « Cité de l'Énergie » en novembre 2013.

Au niveau de l'efficacité énergétique des bâtiments communaux, les diverses actions suivantes ont été lancées :

- mise en place d'un suivi des consommations des bâtiments et d'un programme d'amélioration du pilotage des installations techniques ;
- construction du bâtiment Montoly n°1 selon les standards Minergie (demande de labellisation actuellement en cours) ;
- 1ère étape de la rénovation du centre scolaire des Perreretts (blocs A, B et C) ;
- construction de deux UAPE (Mauverney (2012-2013) et Perreretts (2015)) conformes aux « standards bâtiments 2011 » ;
- assainissement et conversion en une énergie indigène et non émettrice de CO2 de la chaufferie de Montoly n°3-5.

Le fonds communal pour l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables ainsi que le fonds communal pour le développement durable ont permis de subventionner :

- la pose de panneaux solaires thermiques et photovoltaïques ;
- la pose de cellules photovoltaïques ;
- l'achat de vélos, de véhicules à assistance électrique ;
- l'achat d'abonnements Mobility ;
- l'achat de moteur électrique pour fauteuil roulant ;
- l'installation de pompes à chaleur ;
- l'installation de systèmes de récupération des eaux météoriques, visant à favoriser une préservation des ressources en eau ;
- l'expertise des biens immobiliers datant d'avant 1990 pour l'amélioration de l'isolation ;
- des bilans énergétiques certifiés CECB ;
- l'achat d'appareils électroménagers efficaces.

D'autre part, en partenariat avec la SEIC, la commune subventionne également les audits «Rénov'action» et «Consom'action». De même, elle participe à l'Energy Day avec la SEIC notamment en subventionnant l'achat d'ampoules LED.

Enfin, depuis le début de l'année 2016, la commune a élargi son programme de subvention en octroyant des subsides pour :

- la conversion d'un chauffage à combustible fossile en chauffage au bois ;
- l'installation de systèmes de récupération des eaux météoriques, visant à favoriser une préservation des ressources en eau ;
- l'assainissement énergétique de bâtiment.

Objectif :

Gestion des déchets : mise en œuvre d'un nouveau concept tout en veillant à son développement en appliquant notamment le principe du pollueur-payeur.

Depuis fin 2012, nous avons l'obligation cantonale d'appliquer la politique du pollueur-payeur qui s'est traduite par l'adoption de la taxe au sac. Cela a permis de réduire de 50 % les déchets ménagers à incinérer et de porter à 67 % en 2 mois le taux de recyclage de notre population alors qu'il stagnait à 47 % depuis 6 ans. Ce faisant, nous allons au-delà du taux de 60 % exigé par le canton d'ici 2020.

Par ailleurs, la ville a mis en place une collecte hebdomadaire de tous les déchets organiques (leur méthanisation dans une usine de production de gaz réduit de 20 à 30 % les déchets mis dans des sacs poubelle) et les déchets des personnes ne pouvant se rendre à la déchèterie (ce service fait l'objet d'un partenariat avec l'Institut de l'Espérance).

La déchèterie a été mise aux normes fédérales au 1er janvier 2013.

Objectif :

Assainissement du bruit par diverses mesures, à l'avenue du Mt-Blanc, en particulier.

Le crédit d'étude de CHF 72'500.- obtenu en 2010 a permis d'attribuer le mandat, de réaliser l'étude, et de procéder aux examens préalables auprès du canton.

Treize mesures de protection ont été retenues par cette étude : sept concernant la pose d'un nouveau revêtement phonoabsorbant, deux relatives à des aménagements divers (modération de la vitesse) ainsi que la construction de quatre parois anti-bruit. Ces mesures permettront de baisser sensiblement les nuisances sonores le long des routes cantonales et communales concernées. Celles-ci se rapportent essentiellement sur l'avenue du Mont-Blanc.

Une première mesure de protection au moyen d'une paroi anti-bruit a été étudiée en 2015 sur la parcelle n° 706 (Chemin de la Crétaux / Avenue du Mont-Blanc). L'ouvrage proposé, une paroi de 2 m de haut et de 85 m de long permettrait un gain de 6 dB(A) au minimum. Une demande de crédit devrait être effectuée en 2016 pour la réalisation de cet ouvrage.

En outre, lorsqu'il est impossible de respecter les valeurs de bruit par les mesures de protection proposées et lorsque d'autres mesures ne sont pas envisageables, car elles ne sont techniquement pas réalisables et/ou économiquement pas supportables, alors les propriétés touchées par ces dépassements font l'objet d'une décision d'allègement de l'obligation d'assainir. Ces allègements seront mis à l'enquête en 2016.

UNE VILLE OUVERTE TOURNEE VERS LA REGION

Intégration de toutes les catégories de la population

Objectif :

Encourager les échanges intergénérationnels, comme c'est le cas aujourd'hui en soutenant des initiatives telles que « Vivre ensemble à Gland » (Quartiers solidaires).

La municipalité a mandaté l'association Pro Senectute Vaud pour effectuer un diagnostic communautaire. Cette démarche s'inscrivait dans la méthodologie «Quartiers solidaires» qui vise à améliorer l'intégration des aînés dans la communauté. Après une phase d'enquête et d'entretiens, des forums communautaires ont permis à chacune et à chacun de s'exprimer sur ses préoccupations, ses besoins et ses envies.

C'est dans ce cadre qu'est née l'idée de fonder l'association de seniors Vivre ensemble à Gland (VIVAG). Soutenue par la commune de Gland et Pro Senectute Vaud, l'association VIVAG est devenue autonome. Elle compte 230 membres et dénombre 400 participants aux diverses manifestations qu'elle organise.

Des seniors bénévoles en sont les chevilles ouvrières. Cette démarche exemplaire de la Ville de Gland a été récompensée par un prix octroyé à Paris au Salon des maires et des collectivités locales.

Objectifs :

Proposer et développer de nouvelles places en EMS en collaboration avec Belle Saison

La commune a participé :

- pour un montant de CHF 300'000.- au financement d'un concours d'architecture ;
- sous la forme de l'octroi à titre gracieux d'un droit de superficie ;

pour la construction, à Gland, d'un nouvel EMS de 56 lits sur la parcelle 573, à proximité de l'UICN. Ce nouvel EMS entrera en activité à fin 2018.

Objectifs :

Développer et créer des places de travail sur le territoire communal afin notamment de diminuer les mouvements de pendulaires.

La situation géographique de notre ville, à mi-chemin entre Genève et Lausanne (chacune distante de quelque 30 kilomètres), à 20 minutes de l'aéroport international de Genève-Cointrin, demeure un atout pour le développement d'une vie économique diversifiée.

Années	2004	2006	2008	2013	2014	2015
Population	10'745	10'985	11'397	12'311	12'788	12'915
Entreprises	609	593	856	903	1'036	1'039
Emplois	4'054	4'349	5'111	5392	5'345	5'379

La mobilité douce

La ville soutient les mesures ayant trait à la mobilité douce. De ce fait, elle souhaite sensibiliser les entreprises situées sur son territoire à promouvoir les alternatives existantes aux transports individuels motorisés, en particulier pour les déplacements pendulaires. Ces alternatives sont bel et bien réelles, mais peuvent être méconnues.

Ainsi par l'intermédiaire de son site, elle invite les entreprises glandoises à relayer auprès de leur personnel les informations contenues dans les liens externes tels que les sites web des CFF, TPN, CarPostal, Mobility, Publibike, Covoiturage, TUG.

Cependant, il convient de se rendre à l'évidence que le concept du covoiturage n'est pas encore rentré dans nos mœurs.

Plan de mobilité de l'administration communale

En sa qualité de « cité de l'énergie » et à titre d'exemple ce plan est entré en vigueur le 1er mars 2016.

Son but est de diminuer le nombre de trajets pendulaires privés effectués en transports individuels motorisés (voitures) par le personnel de l'administration et les conseillers municipaux au profit de la mobilité douce et des transports en commun.

Il s'applique au :

- personnel de l'administration communale, conseillers municipaux, corps enseignant et au personnel de l'Etablissement primaire, secondaire et de la Fondation de Vernand ;
- personnel de la gendarmerie ;
- personnel du PPLS, de la société Eldora, des assurances sociales, personnel du centre médico-social de Gland région ;
- personnel de l'UAPE du centre scolaire les Perrerets, de Mauverney ;
- animateurs du Centre de rencontres et de loisirs.

Ainsi, la ville met à disposition des places de stationnement sur le domaine privé communal pour les véhicules automobiles des usagers susmentionnés. L'utilisation de ces places de stationnement est conditionnée à l'acquisition d'une autorisation sous la forme d'un macaron.

Les principales mesures de ce plan consistent à conditionner l'utilisation des places de stationnement situées sur le domaine privé communal à l'acquisition d'une autorisation sous la forme d'un macaron et à améliorer la qualité des parcs à vélos. Pour le personnel de l'administration communale, des incitations complémentaires ont été proposées sous forme de bonus pour les personnes faisant le choix du vélo et/ou des transports publics.

Objectif :

Préserver l'équilibre entre l'activité des secteurs secondaires et tertiaires.

Seule une différenciation des affectations réservées à ces activités permet d'atteindre un tel objectif. Cette situation existe depuis plusieurs décennies à Gland. Dès lors, les autorités n'ont pas d'autre élément pour influencer cet équilibre.

Objectif :

Favoriser l'accueil des nouveaux habitants ainsi que des étrangères et des étrangers en développant des projets d'intégration. Analyse et soutien ponctuel des initiatives visant à l'intégration des personnes de langues et de cultures différentes.

La ville organise ou participe à l'organisation de manifestations destinées à faciliter les contacts entre la population et l'intégration des nouveaux habitants. Elles ont diverses facettes telles que :

- la réception annuelle des nouveaux habitants, des nouveaux bourgeois,
- la réception des jeunes de 20 ans,
- la fête multiculturelle annuelle
- le marché Grand'Rue,
- le marché hebdomadaire,
- les manifestations culturelles,
- les manifestations sportives, etc.

La vie à Gland que ce soit culturelle, sociale, sportive ou de loisirs est riche et diversifiée. Une soixantaine de sociétés locales offrent une palette d'activités.

Objectif :

Promouvoir les activités culturelles en soutenant particulièrement les sociétés locales et en poursuivant la politique mise en place au niveau culturel.

Cette législature a vu la création du nouveau service de la culture. La mission du service de la culture consiste à soutenir, dynamiser, encourager et promouvoir une vie culturelle riche, diversifiée et accessible à tous.

Les objectifs principaux se sont portés sur :

- la poursuite et le développement des manifestations culturelles proposées par la ville, comme la fête de la musique ou le cinéma Open-air ;
- la création d'une vraie saison culturelle à Grand-Champ, le lieu culturel, afin de proposer d'autres thématiques comme le cinéma, une saison jeune-public ou des Editions Limitées (café-concerts), venus compléter les propositions des « Concerts de Gland » et d'« Evento » ;
- le soutien aux associations et sociétés culturelles glandoises par l'octroi de subventions annuelles ou ponctuelles ;
- la communication sur les événements et manifestations culturelles organisées par la ville et par des tiers en mettant à disposition un affichage culturel sur tout le périmètre de la commune ;
- le développement d'une vision régionale de la culture en soutenant la première édition du Flûte Festival de la Côte en 2014 ou en participant en 2015 et 2016 au Festival international de documentaires « Visions du Réel » en proposant les projections de la section Grand-Angle à Grand-Champ durant toute la manifestation.

Le lieu culturel : le Théâtre de Grand-Champ

La Ville de Gland dispose depuis plusieurs années d'un lieu de qualité, équipé, entretenu, propice à toutes sortes d'événements artistiques, et régulièrement animé par différentes associations et sociétés locales subventionnées, pour y déployer leurs activités, sur scène ou dans les salles annexes : ALG (Art loisirs Gland), le Club photo, les Concerts de Gland, Evento, la Fanfare de Gland, ainsi que les Peintres et Sculpteurs de la Côte.

La « nouvelle saison culturelle » a donc consolidé, pour la deuxième année consécutive, les propositions destinées à différents publics, différents âges, en mettant à l'honneur le théâtre sous toutes ses formes, le cinéma, les musiques classiques et actuelles, la littérature, les spectacles pluridisciplinaires, etc.

Les subventions

Les soutiens – ou subventions – sont essentiels à l'émergence et à l'existence d'une vie culturelle dynamique et foisonnante. Ces soutiens se manifestent sous plusieurs formes et sont adaptés, dans la mesure des ressources, aux besoins des demandeurs, à la pertinence, à la sérieux de leurs demandes, au potentiel, à la qualité et proportionnels à leurs objectifs comme au contexte.

La promotion culturelle

Par promotion culturelle, nous entendons tout le travail de valorisation, de diffusion et d'accessibilité favorisant la rencontre entre la population et toutes sortes « d'objets culturels ». Mettre à la portée de tous les possibilités de se divertir, d'apprendre, de rêver, de découvrir et de favoriser ainsi la diversité des formes culturelles.

Il peut s'agir d'événements ou d'interventions gratuites, favorisant l'accès maximal de la population à un élément culturel (événement, objet, prestation), d'une stratégie de communication destinée à acheminer l'information sur la vie culturelle de la ville de façon quotidienne, récurrente et variée, de l'implication dans des projets portés par des tiers, qui familiariseront la population à une vie culturelle, une discipline, une activité, ... Ou encore des activités spécialement tournées vers certaines catégories de la population (billets à tarifs

réduits, actions de médiation auprès des écoles, partenariat et collaboration avec un réseau et des institutions qui relaieront l'existence de l'offre culturelle à Gland ou créée à Gland, etc.).

Objectif :

Développer les lieux de loisirs dont le cheminement des Rives du Lac, l'aménagement des plages de la Falaise et de La Lignière. Mise à disposition d'un espace public En Ruyre.

Le réaménagement de la plage de la Falaise est à l'étude. L'objectif étant de rendre plus agréable le site et de faciliter l'accès à l'eau à tout un chacun. Les travaux devraient débiter en fin d'année 2016 si les crédits sont accordés par le conseil communal.

Un nouvel espace public est mis à disposition En Ruyre.

Un projet de sentier lacustre existe depuis un certain laps de temps à côté de la plage de la Falaise, mais nous nous heurtons aux oppositions renouvelées d'un des propriétaires riverains qui vient de faire recours au Tribunal fédéral.

De novembre à mars une surface de glace de 525 m² était à nouveau à la disposition du public, des écoles et du HC Gland.

Objectif :

Rénovation du skatepark

Un nouveau skatepark est inauguré en 2013 au centre sportif « En Bord ».

Objectif :

Promouvoir le sport en soutenant particulièrement les sociétés locales et en poursuivant la politique mise en place au niveau culturel.

Un chef de projet dont la mission est de créer une infrastructure administrative regroupant les sports, les manifestations sportives et communales, la gestion des salles de sports, de la patinoire mobile, est en activité depuis 2014.

Parmi les manifestations régulières notons les Mérites sportifs de la Ville de Gland, la Fête communale du sport.

La promotion du sport passe également par la mise à disposition d'équipements et d'infrastructures répondant aux besoins des sociétés locales. Un projet d'agrandissement du centre sportif En Bord et la construction d'une nouvelle salle de gymnastique font l'objet de demandes de crédit auprès du conseil communal.

Il convient de rappeler que les sociétés locales disposent gratuitement de ces installations.

La commune a acquis une parcelle de 20'000 m² en zone d'utilité publique pour préparer l'extension de son offre sportive.

Objectif :

Construction d'une piscine

Le site de Montoly avait été retenu pour accueillir une piscine communale. Ce projet comprenait la construction :

- d'un bassin principal d'une longueur de 25 mètres ;
- d'un bassin d'apprentissage ;
- des vestiaires (hommes et femmes) ;
- des locaux techniques et de services ;
- une terrasse extérieure des jeux d'eau pour les enfants ;
- un snack ;
- des aménagements extérieurs comprenant des places de stationnement ainsi qu'une zone de détente engazonnée et équipée de quelques jeux (table de ping-pong, mini toboggan, balançoires sur ressort).

Le jeudi 9 octobre 2014, le conseil communal donnait son feu vert à la construction de la piscine couverte par 44 « oui », contre 25 « non ».

En acceptant le projet, le conseil communal prenait les décisions suivantes :

- d'accorder le crédit de CHF 17'735'760.- ;
- d'autoriser la municipalité à emprunter la somme de CHF 17'735'760.- ;
- d'affecter 1.5 d'impôts à l'exploitation de la piscine.

Référendum

A la suite de ce vote, un référendum baptisé « Halte au surendettement, NON à ce projet de Piscine » a été lancé. Dans les délais impartis, les référendaires ont déposé au greffe municipal 1'648 signatures valables.

Le référendum ayant abouti, la population glandoise a été appelée à se prononcer sur la question suivante :

« Acceptez-vous la décision du conseil communal du 9 octobre 2014 acceptant le préavis municipal no 72 relatif à la construction d'une piscine couverte sur la parcelle no 91 au lieu-dit « Montoly » ?

En date du 8 mars 2015, les électeurs et électrices refusaient ce projet de construction d'une piscine couverte à Montoly.

Collaborations et partenariats

Objectif :

Une participation active et accrue aux activités du Conseil régional. Participation de la municipalité dans le comité de direction et dans les commissions.

Cette participation est en place. Ainsi, la commune est représentée, par l'intermédiaire des membres de la municipalité et des collaboratrices et collaborateurs de l'administration

communale, au sein de multiples commissions, comités ou associations intercommunales, sociétés anonymes, etc., dont les activités sont liées à la gestion communale, aux projets communaux et régionaux ou qui sont au bénéfice d'une délégation de compétences.

Les membres de l'exécutif peuvent participer de manière régulière ou ponctuelle à des commissions et des groupes de travail mis sur pied par les instances régionales, par la préfecture ou par les départements cantonaux.

Le conseil communal a par ailleurs validé le dispositif d'investissement solidaire de la région yonnaise (DISREN).

Pour se mettre en conformité avec la loi sur le service de défense contre l'incendie et de secours (LSDIS) entrée en vigueur le 1er janvier 2011, notre ville a adhéré à l'Association intercommunale en matière de défense incendie et secours SDIS Gland-Serine. Pour rappel, parmi les objectifs poursuivis par cette nouvelle loi, il faut mettre en exergue l'uniformisation du niveau sécuritaire de la population et des entreprises par une régionalisation de l'organisation des SDIS afin d'assurer à chacun les mêmes chances d'être secouru de manière efficace, rapide et ciblée sur tout le territoire cantonal.

Finances

Objectifs :

Politique fiscale

Maintenir une marge d'autofinancement adaptée afin de pouvoir répondre aux investissements futurs et à l'évolution de la ville.

Développer des outils de gestion performants et modernes.

Planifier sur l'ensemble de la législature et travailler avec divers ratios. Gestion efficace de la trésorerie et des emprunts.

Ajustement des plans d'investissements en regard de la capacité financière et des besoins prioritaires définis par la municipalité.

Au cours de ces dernières années, la municipalité a régulièrement présenté des comptes bénéficiaires. Ceci signifie donc que les charges courantes sont totalement couvertes par les recettes courantes et ce malgré une augmentation de charges importantes dans divers secteurs.

Cette situation favorable a notamment permis une importante diminution de la dette. Celle-ci est ainsi passée de 83.5 millions en 2006 à 56.2 à fin 2012. Ce désendettement de plus de 27 millions en six ans a également été possible du fait qu'aucun investissement majeur n'a été réalisé au cours de la législature 2006-2011.

Parallèlement, la chute des taux d'intérêts a permis de renouveler des emprunts à des conditions nettement plus favorables.

La situation financière de la commune est donc loin d'être mauvaise et son niveau d'endettement, ainsi que son coût sont même relativement sains. Toutefois, le contexte économique actuel incite la municipalité à faire preuve de prudence sur ce diagnostic.

Tout d'abord, les recettes fiscales supplémentaires liées au développement démographique de notre ville augmentent moins rapidement que les charges et les dépenses d'investissement. Ceci s'explique notamment par la structure de nos contribuables, composée par une grande partie de ménages à revenus modestes.

En effet, nous constatons que les revenus imposables entre CHF 0.- et 50'000.- représentent 53.4% des contribuables, mais seulement 9.5% des recettes pour cet impôt. Les personnes disposant d'un revenu imposable de plus de CHF 100'000.- représentent quant à elle 18.3% des contribuables et 58.4% des recettes.

Il convient aussi de prendre en compte certains éléments qui auront une influence importante, tant sur nos investissements, que sur nos charges de fonctionnement. A ce titre nous pouvons relever les points suivants :

- une importante augmentation des charges relatives à l'accueil de jour des enfants en regard de l'évolution de l'offre des places d'accueil et des besoins ;
- l'augmentation du coût de la santé et des prestations du domaine social ;
- le besoin d'entretien de certaines routes et bâtiments dont une partie a déjà été entreprise mais nécessitera une deuxième étape lors de la prochaine législature ;
- un renforcement et une restructuration de l'administration permettant de répondre au développement de la ville ;
- la réforme de la fiscalité des entreprises qui devrait aboutir sur une baisse de taux de 23% à 13% environ, selon les négociations en cours. La perte pour les collectivités publiques pourrait être de 45% à 55% selon l'association des villes suisses ;
- de nombreuses lois votées au niveau fédéral ou cantonal qui ont un retour financier négatif à court ou moyen terme ;
- des demandes toujours plus importantes des citoyens, avec un report des charges sur la collectivité.

La hausse d'impôt

Après une analyse de la situation financière de la commune la municipalité était persuadée qu'une augmentation des recettes fiscales était impérative. Pour y répondre, elle a proposé :

- d'augmenter le taux de 62.5 à 65 points l'impôt sur le revenu et sur la fortune des personnes physiques. Il est proposé que 1.5 point soit affecté aux charges d'exploitation de la piscine couverte de Montoly.

L'arrêté d'imposition 2015 a été accepté par le conseil communal tel que présenté par la municipalité le 9 octobre 2014.

Référendum

Des suites de ce vote, un référendum en matière communale : NON à la hausse d'impôts a été lancé. Dans les délais impartis, les référendaires ont déposé au greffe municipal 1'839 signatures valables.

Le référendum ayant abouti, la population glandoise est appelée à se prononcer sur la question suivante :

« Acceptez-vous la décision du conseil communal du 9 octobre 2014 acceptant le préavis municipal no 73 relatif à l'arrêté d'imposition 2015 » ?

En date du 19 avril 2015, les électeurs et électrices refusaient cette augmentation d'impôt.

Conclusions

La législature qui se termine a vu se concrétiser plusieurs chantiers qui modifient durablement l'image de notre ville, renforcent son caractère urbain et complètent l'offre des prestations publiques offertes à ses habitants.

« Gland bouge » est une expression que l'on entend souvent. Celle-ci évoque tout spécialement ce qui est visible : construction d'Eikenøtt, aménagement de la place de la Gare qui se prolonge avec la construction du passage sous voies et de l'amélioration des infrastructures CFF, ouverture du marché le mercredi soir, démolition du silo à la Combaz en prévision d'un nouveau quartier mixte activités/logements, mise à disposition de nombreux appartements à loyers abordables ou subventionnés, accompagnement et promotion des activités de et pour la jeunesse, développement constant et créatif de l'offre culturelle, effort constant concernant la politique en faveur du sport. La liste n'est pas exhaustive. Elle cache un travail important situé en arrière-plan, au sein de notre administration communale, des associations intercommunales et avec nos partenaires.

Les différents secteurs d'activité de notre administration sont contraints par les choix de la municipalité, par le cadre légal et réglementaire communal, cantonal et fédéral, par leurs moyens logistiques et le cadre financier général ainsi que celui propre à chaque projet. La coordination entre ces secteurs est déterminante pour la réussite à terme d'un vrai projet, qu'il soit établi pour la législature ou qu'il constitue l'une des pièces du puzzle glandois. A ce titre, le temps et les moyens consacrés ces cinq dernières années à la clarification des rôles de l'exécutif et de l'administration, à la coordination des différents services et à leur organisation décloisonnée favorisant les échanges transverses sont significatifs d'une dynamique constructive posée dans le jardin de la future municipalité. *Le secret du changement c'est de concentrer toute son énergie non pas à lutter contre le passé, mais à construire l'avenir (Socrate).*

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic:

Le secrétaire:

G. Cretegnny

D. Gaiani